



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION n° 2022/06/09 I**

Domaine de compétence des communes - enseignement

OBJET : Création d'une nouvelle grille de quotient familial et d'une nouvelle Tarification Enfance, Jeunesse, Séjours

Séance du 30 juin 2022

Date de convocation : 24 juin 2022

Membres en exercice : 33

29 présents – 32 votants

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice. La loi a rétabli jusqu'au 31 juillet 2022 les mesures dérogatoires relatives au fonctionnement des assemblées délibérantes. Chaque élu peut détenir deux procurations au lieu d'une et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents :

Jean DENAT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Véronique VEDRINE, Sophie LEROY, Frédéric DUMAS, Renaud NAPOLEON, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

Absents ayant donné procuration :

Katy GUYOT a donné procuration à Bruno PASCAL

Christiane ESPUCHE a donné procuration à Magali NISSARD

Mohammed TOUHAMI a donné procuration à Jean DENAT

Absente excusée :

Florinda RACE

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Daniel SALMERON a été élu à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme Magali NISSARD, adjointe

EXPOSE : Divers Constats s'imposent dans la situation actuelle.

Les grilles de quotient actuelles ne sont pas harmonisées entre la jeunesse et l'enfance (grille CAF et Grille municipale + grilles différentes sur les séjours) ce choix était basé sur le fait que les familles percevaient les bons CAF.

Les grilles de quotient et de tarifs actuelles rendent difficile la lecture de la politique tarifaire et sociale de la commune (un coût de 10% supérieur pour des tranches qui gagnent 60% de plus par rapport à la 1^{ère} tranche).

La tranche 1 est celle qui utilise le moins les services municipaux,

C'est pourquoi il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur la création d'une nouvelle grille de quotient familial et d'une nouvelle Tarification Enfance, Jeunesse, Séjours

Le quotient familial (QF) de référence est calculé par la Caisse d'allocations familiales et transmis à la commune via une convention favorisant la transmission de ces données.

Ce QF est alors appliqué à la tranche correspondant à la grille municipale.

- Il est proposé au Conseil municipal la grille de quotient familial suivante :

TRANCHE 1	QF 0 à 250 €
TRANCHE 2	251 € à 470 €
TRANCHE 3	471 € à 600 €
TRANCHE 4	601 € à 730 €
TRANCHE 5	731 € à 850 €
TRANCHE 6	851 € à 965 €
TRANCHE 7	au plus de 966 €
TRANCHE 8	extérieurs

- La grille tarifaire proposée pour les différents accueils et activités **enfance** est la suivante :

QF	0 à 250 €	251 € à 470 €	471 € à 600 €	601 € à 730 €	731 € à 850 €	851 € à 965 €	au plus de 966 €	extérieurs
enfance (accueils périscolaires et extrascolaires)								
activités								
accueil du matin (périodes scolaires, mercredi, et vacances scolaires)	1,00 €	1,20 €	1,30 €	1,40 €	1,50 €	1,60 €	1,80 €	2,00 €
accueil soir unitaire Vauvert (1h)	0,30 €	0,35 €	0,40 €	0,45 €	0,50 €	0,55 €	0,60 €	1,50 €
accueil soir unitaire Montcalm Gallician (1h30) (hors ateliers)	0,50 €	0,55 €	0,60 €	0,65 €	0,70 €	0,75 €	0,80 €	2,00 €
forfait par session (entre chaque période de vacances) atelier sportif culturel (1h30 / semaine) (5 à 7 semaines par sessions)	3,60 €	3,80 €	4,20 €	4,60 €	5,00 €	5,40 €	5,80 €	
accueil journée ALSH avec repas	6,50 €	7,00 €	7,50 €	8,00 €	8,50 €	9,00 €	9,50 €	X2
accueil matin ALSH avec repas	4,50 €	5,00 €	5,50 €	6,00 €	6,50 €	7,00 €	7,50 €	X2
accueil demi-journée ALSH sans repas	3,00 €	3,20 €	3,50 €	3,80 €	4,20 €	4,60 €	5,00 €	X2
FORFAIT RETARD	10 €							

Un tarif retard famille est créé afin d'inciter les familles au respect des horaires de fermeture. Au premier retard un rappel oral sera effectué, au 2^{ème} retard un courrier de rappel du règlement sera adressé à la famille, à compter du 3^{ème} retard le forfait sera appliqué à chaque dépassement d'horaire de fermeture.

- La grille tarifaire proposée pour les différents accueils et activités **jeunesse** est la suivante :

jeunesse (accueils périscolaires et extrascolaires)								
QF	0 à 250 €	251 € à 470 €	471 € à 600 €	601 € à 730 €	731 € à 850 €	851 € à 965 €	au plus de 966 €	extérieurs
adhésion annuelle accès non limité au service jeunesse	10,00 €							20,00 €
sortie ordinaire	1,00 €	1,50 €	2,00 €	2,50 €	3,00 €	3,50 €	4,00 €	5,00 €
sortie payante inférieure à 15€	3,00 €	3,50 €	4,00 €	4,50 €	5,00 €	5,50 €	6,00 €	10,00 €
sortie payante entre 15€ et 30€	6,50 €	7,00 €	7,50 €	8,00 €	8,50 €	9,00 €	10,00 €	15,00 €
sortie à la journée ou sortie payante supérieure à 30€	10,00 €	11,50 €	13,00 €	14,50 €	16,00 €	18,00 €	20,00 €	30,00 €
Forfait stage vacances	20,00 €	22,00 €	24,00 €	26,00 €	28,00 €	32,00 €	35,00 €	50,00 €
Semaine complète Vacances du Lundi au vendredi	30,00 €	31,00 €	32,00 €	33,00 €	34,00 €	35,00 €	40,00 €	80,00 €
Adhésion offerte à tous les CM2 scolarisés dans les écoles de la commune de Vauvert passant en 6ème								

- La grille tarifaire pour les **séjours enfance et jeunesse** hors séjour ERASMUS est basée sur un pourcentage du coût du séjour hors ressources humaine selon le calcul suivant :

Coût du séjour par enfants/jeunes = coût du séjour hors RH / par le nombre d'enfants/jeunes

Participation familiale = coût séjour par enfants/jeunes X le % appliqué par tranche de quotient

SEJOURS ENFANCE ET JEUNESSE								
grille QF	QF 0 à 250 €	251 € à 470 €	471 € à 600 €	601 € à 730 €	731 € à 850 €	851 € à 965 €	au plus de 966 €	extérieurs
COÛT DU SEJOUR et WE HORS RH	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	100%

- **Une tarification UNIQUE** est proposée pour les jeunes partants sur **un séjour ERASMUS** : 50€ par séjour.

PROPOSITION : Il est demandé au conseil municipal :

- D'adopter ces nouvelles modalités à compter du 1^{er} septembre 2022 excepté pour le dispositif Erasmus au 1^{er} juillet 2022
- De dire que la revalorisation annuelle des tarifs à compter de septembre 2023 sera basée sur le taux d'inflation INSEE de l'année n-1

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT (2), Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Véronique VEDRINE, Sophie LEROY, Frédéric DUMAS, Renaud NAPOLEON, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE)

POUR EXTRAIT CONFORME

A Vauvert, le 06 JUIL. 2022

Par suppléance du maire,
La première adjointe,

Katy GUYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

• son dépôt en préfecture le.....0.8.JUIL..2022..

• sa notification le.....

• sa publication le.....0.8.JUIL..2022.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du0.8.JUIL..2022.....

Pour le maire par délégation,
La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

